



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Deuxième session ordinaire  
Rome, 14-17 novembre 2022

---

Distribution: générale	Point 6 de l'ordre du jour
Date: 11 octobre 2022	WFP/EB.2/2022/6-G/Add.1*
Original: anglais	Rapports d'évaluation
* Nouvelle parution pour raisons techniques le 2 novembre 2022	Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## **Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Pakistan (2018-2022)**

### **Contexte**

1. Le présent document fait état de la réponse apportée par la direction du PAM aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique de pays (PSP) établi pour le Pakistan pour 2018-2022.
2. L'évaluation visait à déterminer le positionnement stratégique du PAM, sa contribution à la réalisation des effets directs, le degré d'efficacité de la mise en œuvre et les facteurs expliquant les résultats obtenus.
3. L'évaluation a été réalisée de juillet 2021 à février 2022, avec pour double objectif de rendre compte de l'action menée et de favoriser l'apprentissage, de manière à guider l'établissement du PSP suivant. La corrélation avec le nouveau PSP est particulièrement marquée compte tenu de l'orientation stratégique de celui dont l'exécution est en cours.
4. L'évaluation a donné lieu à quatre recommandations principales – deux d'ordre stratégique et deux de nature opérationnelle – associées chacune à des recommandations subsidiaires. Leur mise en œuvre incombera principalement au Bureau du PAM au Pakistan, qui recevra l'appui du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et du Siège.
5. Il est indiqué dans la présente réponse si le PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires formulées à l'issue de l'évaluation. Y sont présentés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et les délais de mise en œuvre des recommandations. Dans certains cas, le bureau de pays a accepté la recommandation mais demandé que l'échéance proposée pour sa mise en œuvre soit repoussée.

---

### **Coordonnateurs responsables:**

M. A. Kaye  
Directeur de pays  
courriel: [chris.kaye@wfp.org](mailto:chris.kaye@wfp.org)

M. J. Aylieff  
Directeur régional  
Asie et Pacifique  
courriel: [john.aylieff@wfp.org](mailto:john.aylieff@wfp.org)

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE PAKISTAN (2018-2022)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délaï de mise en œuvre</b>
<p><b>Degré de priorité: élevé</b>  <b>Échéance: décembre 2023</b>  <b>Recommandation 1: Le PAM devrait faire en sorte que le prochain plan stratégique de pays vise principalement à aider le Gouvernement à élaborer des stratégies de nature à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et assure également le maintien des capacités d'intervention en cas de crise. Il conviendrait que le PAM et le Gouvernement déterminent ensemble les besoins en matière de renforcement des capacités du pays en prenant en considération la décentralisation du système public au Pakistan et en établissant une distinction claire entre les activités à mener au niveau national et celles à mener au niveau provincial. En outre, il faudra veiller à ce que le plan stratégique de pays tienne compte du fait que le Pakistan est un pays très hétérogène où les provinces ont des besoins et des capacités disparates et en conséquence, que des provinces différentes n'ont pas besoin des mêmes types d'appui. Il conviendra de s'en souvenir systématiquement dans le cadre des mesures décrites ci-après.</b></p>	Bureau de pays (bureau régional, Département des partenariats et de l'action de sensibilisation du Siège)	La recommandation est acceptée.	Le bureau de pays a adopté une approche participative pour l'élaboration du nouveau PSP, menant des consultations auprès de toutes les autorités provinciales et des ministères compétents au niveau fédéral afin d'évaluer leurs besoins et priorités respectifs. Sur la base des conclusions de ces consultations, le bureau de pays prévoit d'agir en faveur de systèmes de protection sociale réactifs face aux chocs, d'améliorer la qualité des programmes de nutrition et d'appuyer l'élaboration d'une politique nationale en matière d'alimentation scolaire. Il apportera également un appui au Gouvernement s'agissant des politiques de préparation aux situations d'urgence, du développement des systèmes alimentaires et du renforcement des chaînes d'approvisionnement, en intervenant aux niveaux national et infranational. Plus spécifiquement, le bureau de pays conduira les initiatives décrites ci-après dans les réponses aux recommandations subsidiaires.	Direction du bureau de pays (unité chargée des politiques relatives aux objectifs de développement durable, ensemble des équipes chargées des effets directs du PSP, ensemble des bureaux dans les provinces)	Décembre 2022

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE PAKISTAN (2018-2022)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
1.1 Mener des consultations approfondies et itératives avec les pouvoirs publics aux niveaux central et provincial (en tenant compte du processus de transfert de pouvoirs et de la diversité régionale) pour recenser les besoins et les capacités existantes à ces deux niveaux, et élaborer en conséquence les interventions nationales et provinciales de renforcement des capacités du pays. (décembre 2023)		La recommandation est acceptée.	Le bureau de pays formulera des stratégies applicables à l'échelle des provinces, afin de renforcer la capacité du Gouvernement d'élaborer et d'exécuter des programmes d'alimentation scolaire et de nutrition.	Bureau de pays (équipe chargée de l'effet direct 2 du PSP <sup>1</sup> )	Décembre 2023
			Le cas échéant, on adoptera une approche "agrégée", en application de laquelle les programmes cofinancés par le Gouvernement seront pris en compte dans les plans de développement annuels afin de favoriser des engagements fermes et de faciliter la conception de plans de travail communs, garantissant la mise en œuvre des activités dans les délais requis.	Bureau de pays (unité chargée des programmes, ensemble des bureaux dans les provinces)	Décembre 2023
			Le bureau de pays travaillera en collaboration étroite avec les autorités provinciales compétentes en matière de gestion des catastrophes afin d'améliorer leur état de préparation aux catastrophes et la qualité des interventions menées en cas de crise.	Équipe chargée de l'effet direct 1 du PSP	Décembre 2023

<sup>1</sup> Dans le présent document, la numérotation des effets directs du PSP correspond à celle qui figure dans le nouveau PSP pour 2023-2027.

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE PAKISTAN (2018-2022)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
1.2 Élaborer une théorie du changement détaillée qui trace les grandes lignes des trajectoires de changement et des liens et effets de synergie renforcés entre les domaines d'action privilégiés, les effets directs stratégiques et les activités, ainsi que les moyens d'y parvenir. Intégrer le renforcement des capacités du pays aux différents effets directs stratégiques, afin qu'il vienne naturellement appuyer certains domaines thématiques. Le bureau de pays pourrait prendre les effets directs stratégiques comme points de départ de l'élaboration d'un canevas menant à la réalisation des objectifs. En fonction de la complexité des effets directs stratégiques qui seront définis dans le prochain plan stratégique de pays, le bureau de pays pourrait élaborer une théorie du changement unique ou en élaborer plusieurs. (décembre 2023)		La recommandation est acceptée.	Le bureau de pays a mis au point une théorie du changement globale et défini une "ligne de visée" dans le cadre de l'élaboration du nouveau PSP pour 2023-2027. Cette ligne de visée englobe l'ensemble des domaines stratégiques mentionnés dans la recommandation 1. Le renforcement des capacités du pays, thème transversal, est inclus dans tous les effets directs du PSP. Le bureau de pays élaborera aussi une stratégie détaillée de renforcement des capacités.	Bureau de pays (ensemble des équipes chargées des effets directs du PSP, ensemble des bureaux dans les provinces)	Mars 2023

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE PAKISTAN (2018-2022)**

<b>Recommandations principales et subsidiaires</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p>1.3 Intégrer les interventions du PAM dans les systèmes et structures publics afin que les interventions efficaces puissent être transposées à une plus grande échelle et poursuivies. Il s'agira notamment de renforcer les capacités d'intervention d'urgence et de tirer parti de la collaboration avec le Gouvernement pakistanais aux niveaux des politiques et des stratégies dans des domaines tels que la prévention du retard de croissance, le renforcement et l'expansion du soutien nutritionnel dans le cadre du programme <i>Ehsaas Nashonuma</i>, et l'amélioration de la résilience.</p> <p>(décembre 2023)</p>		<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>Il a déjà été procédé à une réorientation stratégique, qui permet de mieux centrer les efforts sur les systèmes publics et de recenser les domaines, au sein des structures publiques, où le renforcement des systèmes et leur transposition à une plus grande échelle sont requis. Il sera nécessaire d'harmoniser la planification du PAM et le cycle de planification annuel du Gouvernement relatif aux activités de développement pour assurer la conception et l'approbation systématiques et en temps utile de programmes communs et la définition d'allocations dans le budget public et les plans de développement annuels du pays. Une stratégie efficace de collaboration au niveau des provinces est déjà mise en œuvre, qui porte sur la prévention du retard de croissance, la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise, l'alimentation scolaire et le renforcement de la résilience.</p> <p>Le programme-phare national de prévention du retard de croissance (le programme <i>Benazir Nashonuma</i>) est financé par le Gouvernement et bien intégré dans le système de santé national et d'autres programmes. Il fait usage de toutes les installations et infrastructures existantes du Gouvernement et son unité de gestion de projet est hébergée au secrétariat du programme <i>Benazir Nashonuma</i>. Tous ces éléments sont essentiels pour assurer le transfert effectif de la responsabilité des programmes et leur durabilité.</p>	<p>Bureau de pays (ensemble des équipes chargées des effets directs du PSP, ensemble des bureaux dans les provinces)</p>	<p>Décembre 2023</p>

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE PAKISTAN (2018-2022)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p>1.4 Dans le cadre de l'établissement du prochain plan stratégique de pays, le PAM devrait élaborer un plan opérationnel axé sur ses principaux domaines de compétence. Cela supposera de définir un plan d'action précis, qui facilite la réorientation à réaliser pour mener les activités et obtenir les effets directs stratégiques du plan stratégique de pays. Une mesure essentielle relevant de la présente recommandation consiste à réaliser une autoévaluation ou un examen des effectifs en vue de s'assurer que le personnel possède les capacités et compétences spécialisées voulues pour mettre en œuvre efficacement le plan stratégique de pays.</p> <p>(mars 2023)</p>		<p>La recommandation est partiellement acceptée.</p>	<p>Le bureau de pays procédera à une autoévaluation dans le souci de veiller à ce que son personnel dispose des capacités et des compétences spécialisées nécessaires pour répondre aux besoins du PSP. La direction accepte partiellement cette recommandation du fait que les consultations menées auprès de parties prenantes internes et externes dans le cadre de la formulation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et du nouveau PSP ont permis de définir des points d'ancrage clés en harmonie avec le mandat et la capacité opérationnelle du bureau de pays. Le mandat en question a été examiné plus avant au cours de l'élaboration du PSP. La direction est donc d'avis qu'il n'est pas nécessaire de définir un plan d'action itératif étant donné qu'il a déjà été procédé à un examen de nature opérationnelle.</p>	<p>Direction du bureau de pays (unité chargée des ressources humaines)</p>	<p>Mars 2023</p>

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE PAKISTAN (2018-2022)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p><b>Degré de priorité: élevé</b>  <b>Échéance: décembre 2023</b>  <b>Recommandation 2: Le bureau de pays devrait examiner son plan relatif à la mobilisation de ressources, à l'établissement de partenariats et à la sensibilisation afin de trouver de nouvelles sources de financement et de davantage tirer parti de financements intérieurs. Il peut être amené à définir à cette fin de nouveaux mécanismes de financement avec l'aide du Siège.</b></p>	Bureau de pays (bureau régional, Siège)	La recommandation est acceptée.	Comme indiqué dans la réponse à la recommandation 1, le bureau de pays intensifiera son assistance technique aux fins du renforcement des capacités des administrations compétentes, pour leur permettre de prendre en charge l'exécution de programmes selon un échéancier déterminé et de transposer les programmes à une plus grande échelle pour en accroître l'efficacité et l'efficacé. Conformément à ces engagements, et pour faire en sorte que les ressources financières nécessaires soient obtenues et que les partenariats stratégiques avec des administrations et organisations clés soient en place, le bureau de pays a élaboré un plan d'action en matière de partenariats et s'emploiera à mobiliser des ressources sur la base du processus d'allocation budgétaire annuel du Gouvernement et auprès de donateurs non traditionnels, du secteur privé et d'institutions financières internationales.	Bureau de pays (unité chargée des programmes, équipe chargée de la communication)	Décembre 2023

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE PAKISTAN (2018-2022)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
2.1 Positionner le PAM comme un acteur clé du développement (au-delà du domaine de l'humanitaire) et veiller à assurer la clarté et la cohérence des messages relatifs à ses avantages comparatifs et à ses propositions de valeur. À cette fin, il faudra communiquer sur les retombées des activités de renforcement des capacités menées en amont et promouvoir le passage de "la mise en œuvre" à "la création d'un environnement favorable", en s'efforçant de faire du PAM un catalyseur et le partenaire de choix pour les priorités de développement. (décembre 2023)		La recommandation est acceptée.	Le bureau de pays a défini quatre domaines clés – préparation aux situations d'urgence; protection sociale; systèmes alimentaires; intervention humanitaire en cas de situation d'urgence à grande échelle nécessitant des mesures allant au-delà de la capacité du Gouvernement de les mettre en œuvre (et à la demande de celui-ci) – et formulé une stratégie visant à répondre aux besoins non satisfaits dans les domaines en question, tout en se concentrant sur le renforcement des capacités et l'assistance technique.	Bureau de pays (direction)	Décembre 2023
2.2 Faciliter et éclairer le dialogue entre le Gouvernement et les institutions financières internationales en tirant parti des données, analyses et autres outils; organiser le dialogue; et s'il y a lieu, appuyer ensuite la mise en œuvre des projets publics financés par des institutions financières internationales. (décembre 2023)		La recommandation est acceptée.	Le PAM fera la démonstration de son efficacité en tant que partenaire de choix du Gouvernement, en exploitant ses avantages comparatifs en matière de collecte de données, d'analyse, de cartographie, d'évaluation de la sécurité alimentaire et de suivi.	Bureau de pays (unité chargée de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité)	Décembre 2023



<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE PAKISTAN (2018-2022)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délaï de mise en œuvre</b>
<p>2.3 Collaborer avec des organisations à but lucratif et le Gouvernement pour étudier les possibilités d'établir des partenariats techniques avec le secteur privé concernant certains programmes, relatifs en particulier à la production d'aliments nutritifs. Le bureau de pays devrait aussi s'intéresser au réseau des entreprises du mouvement Renforcer la nutrition, en tant que plateforme essentielle de participation du secteur privé.</p> <p>(décembre 2023)</p>		<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>Depuis plus d'une décennie, le Bureau du PAM au Pakistan s'emploie à développer la capacité qu'ont les producteurs et fournisseurs de produits alimentaires locaux du secteur privé de fabriquer des produits nutritionnels spécialisés, en corrélant ces efforts avec ses compétences spécialisées en matière de gestion des chaînes d'approvisionnement et d'assurance qualité. En tant que codirigeant des réseaux du mouvement Renforcer la nutrition, le bureau de pays s'est déjà positionné comme un partenaire technique et gère actuellement un programme de très grande envergure axé sur la nutrition au Pakistan. La prochaine étape consistera pour le bureau de pays à développer encore ses partenariats, en particulier avec le secteur privé et le monde universitaire, pour lutter contre la malnutrition qui sévit dans le pays.</p>	<p>Bureau de pays (unité chargée des partenariats, équipe chargée de la chaîne d'approvisionnement, équipe chargée de l'effet direct 2 du PSP)</p>	<p>Décembre 2023</p>
<p><b>Degré de priorité: moyen</b> <b>Échéance: décembre 2023</b> <b>Recommandation 3: Intensifier le partenariat stratégique et opérationnel du PAM avec les partenaires gouvernementaux et les organisations de la société civile.</b></p>	<p>Bureau de pays (bureau régional)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>Le bureau de pays a noué des partenariats stratégiques et opérationnels avec divers ministères et administrations, des organisations de la société civile et des organisations locales au titre de diverses initiatives. Il a également investi des ressources substantielles dans le développement de la capacité de ses partenaires de mettre en œuvre des interventions efficaces. Dans le cadre de l'exécution du nouveau PSP, le bureau de pays conduira la mise en œuvre des mesures présentées ci-après dans les réponses aux recommandations subsidiaires.</p>	<p>Ensemble des bureaux dans les provinces</p>	<p>Décembre 2023</p>

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE PAKISTAN (2018-2022)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p>3.1 Il convient de mettre en place des interactions stratégiques régulières avec les partenaires gouvernementaux, aux niveaux national et provincial, afin d'échanger des idées et des informations sur les possibilités, les plans relevant du plan stratégique de pays, les lacunes, ainsi que les besoins et les attentes en matière de renforcement des capacités du pays. Ainsi, la communication sera effective et permanente. Le PAM devrait sélectionner les entités avec lesquelles dialoguer en fonction de leurs capacités et des activités à mener. Dans certains cas, surtout au niveau provincial, il pourra être nécessaire de dialoguer avec plusieurs partenaires gouvernementaux pour promouvoir une initiative isolée.</p> <p>(décembre 2023)</p>		<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>Les échanges avec les autorités provinciales seront accrus de sorte que les interventions menées soient pertinentes et conformes aux besoins en matière de renforcement des capacités du pays.</p>	<p>Bureau de pays (unité chargée des programmes, unité chargée des partenariats, équipe chargée de l'établissement de rapports et de la communication, équipe chargée du suivi et de l'évaluation, ensemble des bureaux dans les provinces)</p>	<p>Décembre 2023</p>

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE PAKISTAN (2018-2022)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p>3.2 Le PAM devrait collaborer plus activement avec les organisations de la société civile afin de profiter de leur connaissance du terrain. Il ne s'agit pas seulement de collecter les données issues du suivi, mais aussi d'apprendre par le dialogue, ce qui pourrait aider le PAM à définir ses objectifs stratégiques et à mieux comprendre les réalités du terrain. Les domaines à privilégier sont la protection sociale, le recensement des groupes les plus vulnérables et les activités visant à transformer les relations entre les femmes et les hommes. (décembre 2023)</p>		<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>Le PAM tirera profit des connaissances concernant le contexte local qu'ont les organisations de la société civile en multipliant ses échanges avec elles et en recueillant des éléments probants au sujet des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience, au gré de consultations communes. La collaboration avec les organisations de la société civile sera intensifiée, pour faciliter l'exécution d'activités menées conjointement dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la protection sociale, de l'évaluation des besoins des groupes de population les plus vulnérables et de la transformation des relations entre les femmes et les hommes. Par ailleurs, les organisations de la société civile seront de plus en plus souvent associées aux évaluations de la sécurité alimentaire, aux activités intéressant le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, à la programmation saisonnière axée sur les moyens d'existence et à la planification communautaire participative.</p>	<p>Bureau de pays (ensemble des bureaux dans les provinces, unité chargée de l'analyse et de la cartographie de la vulnérabilité, équipe chargée de la problématique femmes-hommes et de la protection, équipe chargée de l'inclusion du handicap)</p>	<p>Décembre 2023</p>
<p><b>Degré de priorité: moyen</b> <b>Échéance: décembre 2023</b> <b>Recommandation 4: Le PAM devrait redoubler d'efforts pour promouvoir l'égalité femmes-hommes, la responsabilité à l'égard des populations touchées et la protection.</b></p>	<p>Bureau de pays (bureau régional)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>Récemment, le bureau de pays a évolué d'une approche des programmes reposant sur la transformation des relations entre les femmes et les hommes vers une approche intégrant cette transformation aux stades de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de ses projets et programmes. L'étape suivante consistera pour le bureau de pays à exécuter les mesures décrites ci-après dans les réponses aux recommandations subsidiaires.</p>	<p>Bureau de pays (équipe chargée de la problématique femmes-hommes et de la protection, équipe chargée de l'inclusion du handicap, unité chargée des programmes)</p>	<p>Décembre 2023 et au-delà</p>

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE PAKISTAN (2018-2022)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
4.1 Le PAM devrait étudier les moyens d'encourager la transformation de la construction sociale déterminant les rôles spécifiques des femmes et des hommes, et la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes. Le PAM ne doit pas se contenter de faire participer les femmes et les membres des minorités de genre à ses activités et il devrait dialoguer avec les partenaires spécialisés en matière d'égalité femmes-hommes afin de s'assurer que ses activités reposent sur les connaissances et les pratiques les plus à jour. (décembre 2023)		La recommandation est acceptée.	Le PAM mettra davantage l'accent sur les programmes porteurs de transformation des relations entre les femmes et les hommes qui s'attaquent aux causes profondes des inégalités entre les sexes et renforcera sa collaboration et ses partenariats avec les organisations qui centrent leurs efforts sur l'avancement des femmes et l'égalité femmes-hommes, notamment les partenaires des Nations Unies et les entités publiques ayant pour mission de promouvoir l'égalité des sexes. En outre, le nouveau PSP adoptera une approche de nature à transformer les relations entre les femmes et les hommes en visant à lever les obstacles qui entravent la participation effective de tous les membres des communautés en tant qu'agents du changement.	Bureau de pays (équipe chargée de la problématique femmes-hommes et de la protection, équipe chargée des accords de partenariat sur le terrain et des partenaires coopérants, unité chargée des programmes)	Décembre 2023
4.2 Le PAM devrait poursuivre l'action qu'il mène pour améliorer la parité femmes-hommes dans ses effectifs, en tenant compte des obstacles structurels. (décembre 2023)		La recommandation est acceptée.	La représentation des femmes dans le personnel du bureau de pays continue de croître, puisqu'elle est passée de 19 pour cent en 2020 à 31 pour cent à la fin de 2022. Les efforts déployés pour continuer sur cette lancée sont intégrés au quotidien dans les opérations. Les activités de sensibilisation s'intensifient grâce à l'utilisation de diverses plateformes de médias sociaux. En outre, les responsables des bureaux dans les provinces et les autres responsables chargés du recrutement collaborent de plus en plus activement avec l'unité du bureau de pays chargée des ressources humaines pour attirer des candidates qualifiées et mettre en place des conditions propices pour le personnel féminin, en particulier sur le terrain.	Bureau de pays (équipe chargée de la problématique femmes-hommes et de la protection, équipe chargée de l'inclusion du handicap, équipe chargée du suivi et de l'évaluation, direction, unité chargée des ressources humaines)	Décembre 2023

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE PAKISTAN (2018-2022)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
4.3 Afin de favoriser l'utilisation effective des mécanismes de responsabilité à l'égard des populations touchées et de protection, le PAM devrait veiller à ce qu'ils soient compatibles avec les traditions culturelles et normes locales et pleinement compris par les partenaires coopérants.		La recommandation est acceptée.	<p>Pour faire appliquer le principe de responsabilité à l'égard des populations touchées, le bureau de pays sensibilise continuellement les partenaires coopérants à la nécessité de diffuser des messages appropriés aux populations touchées, ce qui est essentiel pour permettre à ces personnes de participer aux programmes du PAM et d'en tirer pleinement profit. Ce type d'activité permettra de doter les communautés des compétences et des moyens nécessaires pour contribuer à la prise de décisions, faire part de leurs préoccupations, signaler des problèmes, formuler des suggestions d'amélioration des programmes et établir des plans pour l'avenir.</p> <p>Le PAM s'attaquera aussi aux préoccupations naissantes en matière de protection et de responsabilité à l'égard des populations touchées au moyen de visites sur le terrain, d'activités de suivi, d'analyses de la protection et de participation aux instances interinstitutions œuvrant dans les domaines de la protection et de la responsabilité à l'égard des populations touchées, ainsi qu'aux activités de sensibilisation et de partage des informations, en se concentrant particulièrement sur les préoccupations des communautés.</p> <p>Dans le cadre de cette approche, le bureau de pays a mis en place une plateforme en ligne pour son mécanisme communautaire de remontée de l'information, qui est continuellement améliorée et renforcée. Le PAM s'emploiera à faire en sorte que les plus vulnérables puissent utiliser sa permanence</p>	Bureau de pays (équipe chargée de la problématique femmes-hommes et de la protection, équipe chargée de l'inclusion du handicap, équipe chargée du suivi et de l'évaluation)	Décembre 2023

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE PAKISTAN (2018-2022)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
			<p>téléphonique et d'autres moyens en ligne, comme le courriel et les pages figurant dans les médias sociaux, et lui faire connaître toute proposition d'adaptation des programmes qui serait nécessaire. La mobilisation des communautés éclairera le personnel chargé des initiatives et des procédures du PAM en matière de protection et de responsabilité à l'égard des populations touchées, et l'aidera à se montrer plus attentif aux normes culturelles et sociales.</p> <p>Sachant que le mécanisme communautaire de remontée de l'information existant permet aux membres des communautés de faire part de leurs préoccupations et de leurs commentaires, mais principalement par téléphone, et compte tenu des normes culturelles en vigueur qui font que les femmes et les filles n'ont qu'un accès limité à ce mécanisme, et donc aux possibilités offertes de faire part de leurs réclamations directement, le bureau de pays mènera des entretiens en tête-à-tête dans diverses communautés, pour obtenir des commentaires en retour. Les informations ainsi obtenues seront recoupées avec les données de suivi post-distribution régulièrement obtenues, et davantage sera fait pour permettre aux individus de communiquer directement leurs préoccupations. Le bureau de pays s'emploiera aussi à faire mieux connaître le mécanisme communautaire de remontée de l'information grâce à l'intensification des échanges avec les groupes locaux.</p>		

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE POUR LE PAKISTAN (2018-2022)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
			<p>Le PAM renforce actuellement la capacité des partenaires coopérants et distribue des supports de sensibilisation, comme des banderoles et des affiches, relatifs au mécanisme communautaire de remontée de l'information, pour mise en évidence sur les sites de distribution.</p> <p>Le mécanisme communautaire de remontée de l'information facilite également le respect de la confidentialité lorsque des personnes veulent signaler des actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Dans cette optique, les référents en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles ont reçu des informations et une formation au sujet du mécanisme. Pour lutter contre la violence sexiste, le bureau de pays participe à des réseaux sociaux formels et informels, notamment ceux des groupes de protection des Nations Unies et des organisations de défense des droits des femmes.</p>		